

Tendances

Le Surgreffage



La greffe prend à Bordeaux

Pour faire face à la grave crise viticole, Bordeaux surgreffe. Des vigneron précurseurs travaillent à la renaissance des vins de cette région mythique.

Les viticulteurs ont demandé l'arrachage primé de leurs vignes, selon le Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB) pour 9251 hectares, soit plus de 8% de la surface totale cultivée (110.000 hectares).

C'est la plus importante crise viticole depuis celle très bruyante de 2004 et 2005, qui avait surtout opposé le

milieu viti-vinicole, viticulteurs, négociants et CIVB, tandis que celle actuelle, démarrée en 2021, a des fondements plus structurels.

Il y a bien entendu l'effet « Covid » et l'extrême ralentissement des transactions en 2020 et 2021. L'important marché chinois a notamment été complètement fermé. Ainsi ont été constitués des stocks qui n'ont pas été écoulés depuis. Ce phénomène est venu aggraver la baisse des exportations provoquée par la « taxe Trump » (2019-2021), qui a privé la France de son premier marché d'exportation.



Surgreffage dans le Bordelais par une équipe de greffeurs de la société Worldwide Vineyards

Le Surgreffage a de l'avenir

En une année seulement, le surgreffage permet de réencépager une parcelle

- ↪ **Système racinaire préservé**
- ↪ **Structures de palissage conservées**
- ↪ **Une seule perte de récolte**

📌 Bon à savoir !

L'année d'après, on produit déjà un vin de caractère, grâce au système racinaire en place et à une nouvelle variété plus adaptée



Si cette taxe a été suspendue par l'administration démocrate de Joe Biden pour une durée de cinq ans, les pertes de marché ont été conséquentes et difficiles à reconquérir.

La crise inflationniste actuelle qui affecte l'ensemble des économies européennes, depuis le début du conflit russo-ukrainien en février 2022, est venue grever une situation déjà fâcheuse. On peut ajouter à ces éléments une baisse structurelle de la consommation des vins. Elle a diminué en France de 70% en 60 ans. Enfin, la campagne médiatique du « Bordeaux bashing », débutée voici peu d'années avec des reportages et articles dénonçant le retard écologique du célèbre vignoble, a été copieusement relayée et exacerbée depuis sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, il semble que près de 15.000 hectares seraient potentiellement candidats à l'arrachage primé, mais seulement 9251 hectares sont éligibles pour un total de 1085 vigneron. Cette prime d'arrachage devrait s'élever à 6.000 €/ha, pour une somme globale de près de 57 millions d'Euros, que l'Etat (pour 38 millions) et l'interprofession (17 millions) cofinanceraient. L'argument choc et nouveau des viticulteurs a été de plaider ainsi la lutte contre la flavescence dorée. En effet, les parcelles qui seraient laissées à l'abandon par leurs propriétaires (et donc non traitées), deviendraient inévitablement des foyers de contamination et de multiplication de cette maladie à phytoplasmes, propagée par des cicadelles (*Scaphoideus titanus*). Les vigneron éligibles arracheront leurs parcelles soit définitivement, soit au profit d'autres cultures, dont l'olivier et le noisetier qui ont le vent en poupe.

Il faut préciser pour être complet sur les aides publiques, que l'Assemblée Nationale a voté le 8 novembre 2023 un plan d'aide d'urgence de 20 millions d'Euros pour les vigneron du Sud-Ouest impactés à plus de 30% par les dégâts du mildiou au cours de la campagne 2023.

Par-delà les mesures politiques, certains viticulteurs ne comptent que sur eux-mêmes pour affronter la difficile conjoncture, et dynamisent une technique de restructuration de la vigne rapide, efficace et économique : le surgreffage.

Cette opération de « petite chirurgie » végétale consiste à modifier l'encépagement d'une vigne en place, quel que soit son âge, en une seule année et perte de récolte.

Comparativement, l'arrachage et la replantation requièrent un minimum de 4 à 5 ans avant la nouvelle production d'un vin qui sera jeune pendant plusieurs millésimes, sans comptabiliser le nécessaire repos du sol de plusieurs années : 1 à 8 ans sont officiellement préconisés, 10 ans sont mieux venus, et 20 ans plus encore.

Le surgreffage

Une méthode de reconversion
variétale rapide, efficace et
économique





Comme interlocuteur et divulgateur de ces techniques de surgreffage depuis 1983 (cf. article du Professeur Boubals en 1985 « Il faut absolument apprendre à surgreffer la vigne »), la société Worldwide Vineyards peut se prévaloir d'être le principal et plus expérimenté opérateur de cette technique en Europe, et peut-être dans le monde. Malgré de nombreuses publications, conférences et stages de formations avec les Chambres d'Agriculture, cette méthode de restructuration demeure boudée par les établissements d'enseignement, les manuels de divulgation et les organismes professionnels. Seul le bouche-à-oreille fonctionne, et plutôt bien dans le microcosme bordelais, lorsque l'urgence le requiert.

Durant la décennie 2010-2020, Worldwide Vineyards réalisait, bon an mal an, 30.000 à 35.000 surgreffages par an en région bordelaise. Il s'agissait alors essentiellement de recentrer certaines parcelles vers un encépagement plus fiable. Le Merlot n. et le Cabernet sauvignon n. étaient essentiellement élus pour remplacer des parcelles de Petit Verdot n., de Malbec n. ou de Carmenère n.



Souvent aussi, il convenait d'échanger Merlot noir et Cabernet sauvignon n. en fonction de la précocité des terroirs des parcelles. Enfin, la tendance de la dernière décennie était d'introduire des sélections massales plus qualitatives, au détriment de clones souvent trop uniformes et productives. Cette tendance demeure d'actualité et toujours croissante parmi les vignerons les plus réputés, dans toutes les régions et pays.

La société Worldwide Vineyards a réalisé près de 39.000 greffes en région bordelaise en 2021, 97.000 en 2022 et 122.000 en 2023. Ainsi en deux ans, le chiffre d'affaires sur cette région a plus que triplé. Ce n'est pas l'activité générale du surgreffage qui a évolué, mais bien la localisation des interventions. Dans le même temps, les prestations italiennes ont décliné dans des proportions identiques. On pourrait penser que lorsque certains vignerons préfèrent « temporiser » et suspendre les opérations de restructuration - replantation et surgreffage – en attendant des jours meilleurs, certains vignerons bordelais ont décidé de forcer le destin. Les deux autres vignobles français très impactés par la crise actuelle, les Côtes-du-Rhône et le Languedoc, évoluent dans le même sens de restructuration par surgreffage, mais dans des proportions moindres. Le vignoble provençal surgreffe également de façon constante, mais la motivation nous semble différente. C'est parce que la vente des vins rosés a été en plein essor ces dernières années que de nombreux vignerons (particuliers et coopérateurs) ont choisi de réencépager rapidement par surgreffage des parcelles peu productives au profit de variétés plus généreuses et rémunératrices (Cinsault n.).

S'adapter au marché

À Bordeaux, la demande de surgreffage de vignes a triplé en 2 ans pour répondre aux nouveaux enjeux



Comparativement, les autres régions viticoles françaises ont peu évolué dans l'usage du surgreffage comme moyen de restructuration. Il s'agit souvent de recentrer l'encépagement vers des cépages plus marchands, ou s'adapter au « réchauffement » climatique. Ainsi, l'Alsace remplace ses Sylvaner b. et Gewurztraminer b. par des Riesling b., mais aussi des Pinot noirs et de la Syrah n. Dans les autres vignobles, la tendance récente est de planter des porte-greffes racinés qui sont greffés en place à la main, le plus souvent avec des sélections massales. C'est une façon de se doter de vignes durables (non affectées par les maladies du bois ou de dépérissement) et qualitatives, pour avoir des vins supérieurs et mieux valorisés. Le vignoble bordelais suit également cette tendance parallèlement aux opérations de surgreffage, et de nombreux châteaux parmi les plus réputés renouent avec ces techniques ancestrales pour les mêmes raisons.

Les motivations variétales de réencépagement rapide par surgreffage des viticulteurs bordelais sont variées mais quelques tendances prédominent.

En 2023, pour la première fois dans son histoire de 38 ans d'âge, la société Worldwide Vineyards a surgreffé à Bordeaux très légèrement davantage de variétés blanches que de rouges (50,07%), alors que ces dernières dominaient à hauteur de 80-90% quelques années auparavant. D'ailleurs, l'encépagement bordelais est constitué à 90% de variétés rouges, 40% de Merlot n., 20% de Cabernet sauvignon et 20% de Cabernet franc. Le solde étant constitué de cépages secondaires.

Cette année, c'est le Sauvignon blanc qui a été très multiplié par surgreffage (25% des opérations de la société), devant le Chardonnay (15%) et le Sémillon (10%), alors que ce dernier est structurellement le plus implanté (50% de la surface totale des blancs). Les autres variétés blanches n'ont pas la cote, notamment la Muscadelle ignorée de ces restructurations, et pourtant emblématique du vignoble. Peut-être à cause de sa maturation tardive, sa sensibilité face aux maladies cryptogamiques (oïdium, pourriture grise) et sa propension à donner des vins doux et capiteux, peu demandés actuellement. Ce sont essentiellement les vins secs et aromatiques qui sont aujourd'hui porteurs sur le marché : Sauvignon b., Chardonnay b., Sémillon b. à Bordeaux, mais aussi Vermentino b., Riesling b., Grenache b., Chenin b., Roussanne b., Carignan b. etc., dans les autres régions françaises.

C'est de toute évidence pour s'adapter à cette tendance commerciale que le vignoble bordelais a choisi d'opter pour la restructuration par surgreffage, afin de proposer immédiatement des vins conformes à la demande. C'est ainsi la méthode la plus prompte et efficace de ne pas perdre, voire de gagner des parts de marché.

La seconde place dans ce classement décrochée par un cépage exogène, le Chardonnay b., résulte essentiellement du dynamisme d'opérateurs souhaitant répondre à des débouchés spécifiques et lancer de nouvelles opportunités de commercialisation des vins bordelais.

Véritable locomotive
de la filière viti-vinicole,
Bordeaux anticipe
et nous révèle les
tendances à venir





Au regard du réencépagement de variétés rouges, les motivations paraissent différentes. La proportion de cépages rouges surgreffée est tombée de 90% en 2021 à 50% en 2023. Parmi les variétés les plus cotées, le Cabernet franc n. est en 1ère position avec 21%, devant le Merlot n. environ 16% et le Cabernet sauvignon n. qui s'écroule à moins de 2%.

Il est notable qu'à la différence des cépages blancs, qui sont surgreffés sur des variétés rouges, ces dernières sont sur la même couleur. Ce n'est donc pas la motivation de « coller » au marché qui prédomine, mais bien celle d'améliorer le matériel végétal de chaque exploitation viticole.

Outre l'utilisation de sélections massales en remplacement de parcelles clonales, on dénote le souhait indéniable des vigneron·ne·s d'améliorer la qualité de leurs vins en éliminant les parcelles les moins qualitatives. Ce peut être pour rectifier la maturité générale de certaines parcelles, trop hâtives ou tardives. Mais également pour réduire la proportion d'un encépagement certes traditionnel, mais moins qualitatif. On retrouve également le souhait de répondre au réchauffement climatique, par l'implantation de variétés plus tardives, ou moins riches en alcool. Enfin, on peut remarquer deux tendances très actuelles.

D'une part, s'agit-il d'expérimenter des variétés nouvelles qui ne sont pas caractéristiques de la région, aux fins d'anticiper l'évolution du marché et du climat, avec l'emploi de variétés portugaises, espagnoles, grecques ou provençales, plus résistantes aux conditions de chaleur et de sécheresse. D'autre part, le renouveau des cépages historiques, dits « oubliés », du vignoble bordelais, comme le Castets, le Bouchales ou le Mancin, est marqué (>4%), témoignant d'une volonté de distinction des domaines sur un marché immense où la concurrence est rude.

Par sa réactivité d'intervention de restructuration immédiate, la société Worldwide Vineyards peut se prévaloir d'avoir pour clientèle les vigneron·ne·s les plus entrepreneurs du secteur viticole. Ces clients sont aussi très souvent les plus éminents, et beaucoup se trouvent en région bordelaise. Sans doute celle-ci, par sa réputation et par le poids économique de ses opérateurs, est-elle une véritable locomotive. Les tendances viticoles que Bordeaux impulse se reproduisent les années suivantes dans les autres vignobles du monde. L'évolution de l'encépagement amorcée depuis 3 ans et qui semble se confirmer en 2024, pourrait donner une idée de ce qu'il se produira ailleurs les prochaines années.



Marc Birebent, W.V.

blog.worldwide-vineyards.com

www.worldwide-vineyards.com

worldwide vineyards | BP 16 83660 Carnoules France

Tel : +33 0494 006 200 - Email : contact@worldwide-vineyards.com

SAS au capital de 17600 € - RCS Toulon 2005B01142 - Code APE 0161Z - SIRET 33214755200043 - TVA FR80332147552